



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C

Séance du 31 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 25 mars 2026
Date d'affichage : 07 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents : Mmes et MM. S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints
– T. SEGUIN – C. HOSATTE – Y. TESTON – C. PERON – K. LIONNET – O. HOULLON –
M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – J. MOLNAR – S. BERNARD
– M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – S. FASQUELLE**

Excusée : C. COUDEREAU

Absente : N. SMAINE PELLETERET

DCM 2026/03/18

Approbation du règlement budgétaire et financier

Vu l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;
Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'HABILITER Madame le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

